

La Vacquerie

- Non, non, et non. Cette "écologie" là n'est que le pourrissement financier d'une niche à prendre des intellectuels ne s'y sont pas trompés.
- On imagine la catastrophe écologique générale par la fabrication d'un tel nombre de fauconne
- Le Torsitaire est le Torsitaire de chasse privé. Épicé de l'aigle royal. Non une fauconne, on est une écologie proche des gens.

Guillem Bougette 09 Mai 2019

Parler d'écologie on prenait notre place de manière qui portait à la vie et à la biodiversité du longue c'est de l'importure. NON à ce projet

Date 15 Juin 2019

Le projet pharaonique et mégalomane est un catastrophe pour notre plateau du Larzac. En premier, parce qu'il va doubler la réaction de l'eau de nos ressources d'eau souterraines - et ceci dans une grande histoire où les ressources d'eau souterraines sont déjà insuffisantes par consommation humaine et pour l'élevage.

Le plateau du Larzac est "les hauts de Golan" de la France. Et les villes de la plaine, toujours en expansion, sont déjà sous-alimentées. Le département d'Oran est ses" exprimé, dans le même au Cers, contre ce projet, en faisant que les gens qui peut être approuvé pour "Solonnet" est au maximum 8 hectares, pas 1000 hectares. La Communauté de Communes, également contre.

La brochure de publicité fournie par Arkelia a été "améliorée" depuis, avec des photos assez hautement sous les panneaux solaires, ce qui est près des panneaux. L'entreprise brochure avait une photo de Di Demene de Palmels en état actuelle — un ~~travaux~~ travaux vague plein de vedettes et pannes, même par Herculé pour l'agriculture (ils nous offre la possibilité de visiter ce terrain samedi prochain.)

La construction d'un bel industrie sur le plateau est impossible — Pilet nous devons insister sur la protection d'UNESCO.

Non, également à la construction des trais pour l'électrification val-valette à Navens du plateau, par exemple, entre Palmels et Ledère.

à suivre —

Alexandre Capra  
Le Vigneron

14/5/19

Il y a une part pas seule d'installe sur des terres naturelles et sauvages en profit d'un telle entreprise, visant à produire une énergie qui sera utile dans les villes.

Sur cette seule modalité hydroélectrique, il est possible de se servir des forêts en ville pour produire localement, sans impact sur la biodiversité. Or en matière de

forêt.

Lucien Pousin, le Vigneron 26/5/19

Il y a d'autres robots à faire pour les sujets énergie et 3  
biologie, notamment une production plus proche des besoins, et qui  
présente l'environnement actuel. Le projet de l'énergie ne  
peut pas de respecter les ressources actuelles du monde,  
et son recordement au réseau sera aussi temporaire.

Hanon Paris, la Vierge, 26/5/19.

---

Ce projet se déclinant en terme de  
transition énergétique n'a pas sa place  
sur le long terme.

① il est bien des jours vulgaires de construction  
→ conduite de plus de 50 km par semaine  
le jour à l'école. C'est en fait l'ensemble?  
dans le cas n'est pas évalue

② il pose des problèmes en gestion de l'eau  
La réajustement de l'eau de pluie ne  
prend pas en compte (1) l'évaporation,  
le ruissellement (est l'infatigable la nuit)  
(2) le traitement et  
purification de l'eau des laveries (anglais  
organismes vivants) et de l'eau de  
il est certainement pas des cas sur un  
impact initial qui ne sera pas des cas  
(taux de captation du CO<sub>2</sub>) et de l'eau  
(forme plus naturelle)  
et qui est complémentaire avec le système  
CHERIE actuel du long

③ Enfin il se "fiche du monde" en affirmant  
que le domaine de l'écologie est "non classé" en  
toute agricole, alors que le domaine de  
l'eau n'est pas établi sur des terres  
vives de très long et de très long.

Donc il n'y a pas à ne insister  
 l'assistante administrative pour des  
 créations artificielles de brevets à partir  
 de l'innovation "de base et non capitalisation  
 pour les brevets" sur le genre (les inventions)  
 c'est Kaplanski !  
 De même de rien à la jeune sauvegarde  
 la Geo la on est au public, c'est un invent  
 absurde.

Harcé Lellane

Dir. recherche CNRS (notaire)  
 à la Maison de Sciences de l'Équipe  
 INSPIRIA

La Vierge La 13/06/15

enfin les propos d'employés  
 ici et là

mais comme dans les projets  
 à la recherche de interventions  
 complètement de la tête à  
 ailleurs ?

N. Lellane

Je préfère Soborac -

Le 25/06/2014 -

C'est il y a une semaine avec la Biodiversité reconnue  
 par les scientifiques, l'arrêt de monde fait pour  
 pour les scientifiques et les autres sont menacés  
 de disparition, cette disparition est à l'écologie  
 et à l'effet domino pour l'ensemble l'écosystème  
 de la terre notre planète Terre (conservation HP)

Plantes fleurs arbres, oiseaux, insectes, etc...  
est l'homme ne croit à part ses mains non  
mais y donnez il est chargé d'accroître  
ses connaissances car "chaun" à des places  
et son rôle -- -- avec notre planète -- --  
La nouvelle géographie (des 20 ans) fait  
des nouvelles frontières, est tenue par les  
politiques; ces formes commerciales de ce monde  
n'ont pas "la langue à la poche" pour  
dire ce monde est aux politiques  
qu'ils ont le pouvoir dans attendre  
d'HSIR -

requelle  
La nouvelle

de projet présente par les sociétés Arkonia est  
inadapté au cours, demeure et comment en  
contradiction avec toute la politique locale  
et nationale de développement durable.  
Il est sûr sur une zone Natura 2000, donc  
reconnue d'activité publique pour la biodiversité;  
hors des panneaux photo villageaux couvrant  
des centaines d'hectares vont à l'encontre  
de cette biodiversité. Les promoteurs  
qui jouent d'un projet approuvé avec une  
en place d'un troupeau d'un élevage, pâturage  
des ressources naturelles et ne se soucient  
Nous triment Parcours Pluriel à d'un  
projet d'enchevêtrement de la planification au

6

demeurant très attachée aux des arts qui  
seront le + souvent concertés, en Orchestre, multiples  
etc... et via le contact naturel pédagogique.

Tout affichage d'un redéploiement d'1  
activité appropriable sur un espace ouvert à  
l'activité industrielle et au feuure ?

Calme et doit avec très bonne ferme  
d'1 grande capacité en termes de parcours  
mais aussi en termes laborables. Si conversion  
en chaire possible, bien que triste et  
denn agréable, ne pourrions pas de  
net- sure terre à capacité Pastorale  
alors qu'il profit tel que Spargac  
détournait tout espoir de renouveau  
à la fin de l'été - si utile  
au pays et le redéploiement de  
fermages agro-jardins traditionnels.  
Les activités appropriables sont essentielles  
pour la collectivité et le territoire.  
Elles permettent la continuité de  
la vie sur le plateau avec des européens  
jeunes et adults - éleveurs - bergers - salaires  
producteurs laitiers, fromagers et

Quant au projet de méthanation, nous parlons  
même pas pour le moment !

des centaines de milliers de litres de déchets

Traditionnelle en has moné avec la culture 17-7

Mary  
8/27/19

Nature : L'implantation des panneaux commence par la destruction par coupe et appâtissage avant de lever les Amies - habitats des insectes, Loggers "... deux versés en coupe de leurs prédateurs (rapaces...)

Effacele'énergétique : les lieux de production doivent être proches des lieux de consommation !

Approvisionnement : Vous avez déjà vu de l'huile peuser à l'ordre.

DEFINITIVEMENT : Ferveurs n'en parle...

Remontant en dans qd années une auto solution est choisie, nous savons ce qui doit ce genre de projet : une destruction de milieux naturels pour une multibits à court terme -

C'est donc ailleurs que les panneaux sont les bienvenus  
- Annee' Consoille -



Cantercel, le 19 juillet 2019

Note déposée au registre de la concertation du projet SOLARAC

Suite à l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 30 juin 2019 à Cantercel 34520 La Vacquerie Saint Martin de Castries, dont feuille de présence ci-jointe. Les débats proposés lors du week end 29 et 30 juin étaient assortis de documents annexes d'information, dont le dossier de la concertation préalable du projet du Parc Energétique SOLARZAC. il a été décidé de déposer une motion au titre de l'association au registre de la concertation en Mairie de La Vacquerie ouvert jusqu'au 23 juillet 2019.

*Madame Baumgartner, membre honoraire de l'association ayant assumé la présidence de 2005 à 2017, a fait part de ses recherches documentaires qui ont argumenté sa propre déposition en Mairie de Vissec, commune de sa résidence (pour mémoire en pièce jointe).*

Les autres membres de l'association présents ont débattu sur l'opportunité d'un tel projet.

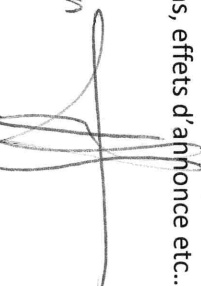
Il en ressort, par les compétences représentées lors de cette assemblée, que l'unanimité des présents a un avis défavorable sur ce projet.

Arguments allégués lors de ce débat :

- Intérêt général confisqué par des intérêts industriels.
- Hors d'échelle et de raison d'être d'un projet industriel en zone naturelle : couvrir 400Ha de production énergétique peut se trouver en cumulant des zones déjà artificialisées, classées zones industrielles ou commerciales. Evidemment cela implique une multiplicité d'interlocuteurs qui rendent la démarche du promoteur plus complexe mais qui rendent aussi les projets plus intégrés, la distribution de l'énergie plus évidente ainsi que l'adhésion des usagers.
- Pourquoi ne pas associer les grands travaux de génie civil à la production d'énergie ? : couverture d'autoroutes, aires de stationnement... ? Voir travaux publics de moindre importance mais au croisement de plusieurs usages : trottoirs sous ombrières, tout parking en plein air...
- Inadéquation de la couverture de 400Ha sur une zone naturelle propice à l'élevage « en plein air », classée dans un périmètre Patrimoine Mondial UNESCO au titre de son paysage façonné par l'agropastoralisme méditerranéen.
- Projet paysagé inexistant : « tartinage systématique » de surface sans respect du site. La proximité alléguée des raccordements aux réseaux existants occulte cependant les travaux conséquents en rase campagne (le tracé de l'autoroute est pourtant plus pertinent)
  - Risque de création d'un précédent qui transforme de Larzac en zone industrielle
  - Non renouvellement des classements et labels qui ont nécessité beaucoup de travail
  - Projet mal étayé : détail du financement, cahier des charges des travaux, dimensionnement des équipements techniques nécessaires y compris pour l'acheminement du courant
  - On a l'impression que Arkolia va à la « pêche » aux accords avant de peaufiner et présenter un projet détaillé, réellement crédible (contradictions, effets d'annonce etc...).

*le Président ?*

*Jean Pierre Campredon*





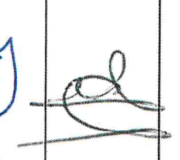
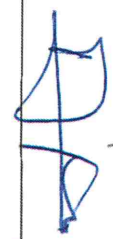

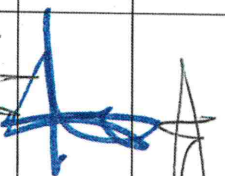

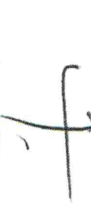
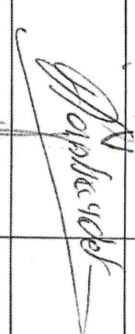
## NOTE DE MADAME BAUMGARTNER – architecte et membre titulaire de l'association SENS ESPACE EUROPE

Après consultation du document de concertation préalable rédigé par la société ARKOLIA concernant le projet SOLARZAC sur la commune de LE CROS 34520, j'émetts mon avis totalement opposé à la réalisation des 400hectares de panneaux photovoltaïques et a fortiori la méthanation pour les raisons suivantes :

1. **Deux 1ères tranches pour 400hectares de panneaux photovoltaïques au sol (type AGRIVOLTAIQUE)**
  - **Au regard des enjeux environnementaux et patrimoniaux, par son échelle « industrielle » incohérence avec les directives environnementales liées au site d'implantation du projet**
  - Incompatibilité avec des orientations et préconisations liées à la désignation (par arrêté en date du 25/03/2011), en ZSC et ZPS (réseau Natura 2000) du Causse du Larzac.
  - Dito concernant l'inscription à l'inventaire ZNIEFF du Causse et contreforts du Larzac et de la montagne de la Séranne.
  - Dito concernant le classement PNA de la zone pour de très nombreuses espèces.
    - **En contradiction avec les directives du PLU rédigé par la Comcom. du Lodévois-Larzac (28 communes dont Le Cros)**
  - Interdiction d'implanter du photovoltaïque au sol en zone naturelle ou agricole
  - Privilégier les délaissés industriels, les toitures, les combrières pour parkings
    - **Economie du territoire**
  - Incompatible avec l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco en tant que bien culturel représentatif de **l'agropastoralisme méditerranéen**
  - Au regard des enjeux agricoles : Le domaine de Calmels a été déclassé malgré son fort potentiel agronomique et pastoral. (Son classement en zone agricole a été supprimé dans des années antérieures moins favorables économiquement à ce type d'activité ce qui a entraîné une absence de repreneur). Ce domaine doit, en cohérence avec l'économie actuelle du territoire, retrouver son classement d'origine avec pour priorité l'activité agricole et d'élevage.
  - Projet photovoltaïque de grande ampleur, en contradiction avec la loi MLA créant dans son article 51 » *la commission départementale de la consommation des espaces agricoles* » avec pour but face à ce type de projet la préservation des terres agricoles (*critère 4 de l'article à prendre en compte : espace à potentiel agronomique ou pastoral adapté au secteur*).
  - Forte inquiétude au sujet de la marchandisation des terres (agricoles ou à fort potentiel agricole ou pastoral) au profit de projets industriels AGRIVOLTAIQUES.
  - L'objectif 1<sup>er</sup> du projet SOLARZAC n'est pas la création d'une **véritable exploitation agricole** mais la production à échelle industrielle d'énergie, l'activité agricole étant une annexe au projet principal (à l'image du principe des fermes de 1000 vaches élevées pour la production de bouse destinée à la méthanisation, la production de lait étant accessoire).
  - Principale économie du Causse du Larzac : Elevage/agropastoralisme et tourisme (Cirque de Navacelles/qualité et spécificité des paysages/ Topographie/Géologie)
    - **Conclusions du groupe de travail initié par le ministre du territoire et de la cohésion sociale (S. Lecornu) sur l'Energie Solaire (28/06/2018)**
  - Favoriser l'AUTOCONSOMMATION (particuliers/entrepreneurs etc...) et non une production industrielle.
  - Fortes craintes autour de la marchandisation des sols par suite pas favorable à l'AGRIVOLTAÏSME
    - **Programmation Pluriannuelle pour l'Energie (PPE) :**
  - Privilégier les installations photovoltaïques en toiture et sur des terres délaissées (industrielles/commerciales/SNCF/délaissés de 100m le long des autoroutes/ terrains militaires, etc...)
    - **Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable**
  - Circulaire du 18/12/2009 : les parcs solaires n'ont pas vocation à être implantés dans des zones agricoles
    - **FNSEA**
  - Strictement opposée à l'AGRIVOLTAÏSME au sol des exploitations agricoles (pertes de terres agricoles)
  - Priorité aux toitures en site agricole
- 2- **Troisième tranche pour méthanation**
  - **Principe de production**
  - Ce principe de production est considéré comme peu rentable par rapport à une production d'hydrogène plus directe (et plus innovante ?). Quelles raisons privilégient donc cette production « POWER TO GAS » ?
  - Emprise de l'ensemble industriel de production : trop importante- quel impact environnemental réel ?
  - Éloignement entre production du gaz et livraison à la zone de stockage, pourquoi ne pas privilégier une zone de production à proximité de la zone de stockage si non incohérence du projet.
    - **Artificialisation des sols**
  - Le document fait état de 5 à 10 hectares d'artificialisation des sols. Ne sont pas comptés les 15 hectares moyens d'étanchéification des bassins de rétention d'eau pluviale nécessaires à la production d'hydrogène et à la sécurité incendie. Cette étanchéification des sols est contraire au fonctionnement hydrologique des reliefs quartziques et par suite des réserves existante en sous-sol.
  - De même le fort taux d'évaporation des bassins lié aux températures estivales et aux caractéristiques pluviométriques aura une incidence également négative sur l'alimentation des rivières avoisinantes et des avens réserves d'eau tant pour le Causse lui-même que les agglomérations de la plaine du Languedoc.
    - **Risques incendie**
  - Zone de forts orages (fréquence et intensité) donc forte exposition des panneaux
  - Quelles distances sont imposées entre habitations et périmètre de méthanation ?

**En conclusion, je suis tout à fait favorable à un projet photovoltaïque, en accord avec les différentes instances, implanté sur l'ensemble des toitures du site sous réserve que les panneaux photovoltaïques soient réalisés en France.**

REUNION DU 29 JUIN 2019 Liste de présence

Prénom et Nom	Adresse	Mail		
Denis JALLET Ingénieur informatique	Ave de St Maurice Palavas	denis@jallet.org		
Rong JALLET	Ave de St Maurice Palavas	ID		
Luc CAZANAVE architecte	Rue de Reully 75012	Luc.cazanave@ acte3.net		Présent l'après midi
Nicolas CAZANAVE				Absent
Philippe CAZANAVE Gestionnaire	La Ciotat			Présent l'après midi
Odette BAUMGARTNER architecte	30 Vissec	o.baumgarnet @laposte.net		
Hervé MEYER architecte	34000 Montpellier	herve@ apachearchitectes.fr		
Marion PONSON Ingénieure OPC	34520 La Vacquerie	Marion.ponson@ gmail.com		
Christophe MEGARD architecte	01400 Chatillon chalaronne	Christophe.megard @gmail.com		
Michael FLACH Ingénieur Dir recherche	Innsbruk Autriche	Michael.falch @uibk.ac.at		
Valérie GROS Marketing	81 Montvalen	Grosvalerie @hotmail.com		
Annick LOMBARDET architecte	34520 La Vacquerie	Annick @cantercel.com		
Jean-Pierre CAMPREDON	34520 La Vacquerie	Cantercel @gmail.com	